

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1869

3 septembre 2007

SOMMAIRE

Allia N° 1 S.à r.l 89699	Goodyear Finance Holding 89700
Altair Servizi Informatici S.A 89666	Goodyear Luxembourg Tires S.A 89699
Amer-Sil S.A 89708	H & G Lux S.à r.l89699
Ammin Coal Holdings89684	HispanAutos Losch89708
Aros Sweden Residential Sàrl89678	HispanAutos Losch89698
Aros Sweden Residential Sàrl89674	Ilix Holding S.A
Artubel S.A	Imprimerie J.P. Meyer89701
Astut Azur S.A89712	Investlife Assurance Distribution S.A 89682
Becofin S.A89710	Kara Investments S.à r.l 89708
Blue Eagle Portfolios89711	Lostres Holding S.A
Bolton Trading Corporation89683	Luxembourg Mounting Center S.A 89700
Bravank International S.A 89700	Maison du Lit S.à r.l 89666
Carlista S.A 89709	Matthias RUPPERT GmbH89674
Centre de Beauté S.C. S.à r.l 89666	Menatlas Lux S.à r.l 89701
Ceramico GmbH 89712	Navichem-Shipping S.àr.l 89712
Chadwick Lending (Lux), S.à r.l 89711	O&O Tourism and Travel Services S.A.
C.I.C. Capital Investment Corporation Ma-	89700
nagement A.G89698	Polaris Investment S.A 89682
Cogemo S.A89698	PragAutos Losch89698
Counoise Immobilière S.A	Rimar Internationale S.A 89682
Dafofin One S.A	Selfinance S.A
E.B. Trans S.A 89684	Talents International Fund Management
EFG Thema Advisory Company S.A 89681	Company 89701
Eurazeo Services Lux 89710	TOP Center Mersch GmbH 89681
Fenix Investments S.A89710	Treveria Thirty-Six S.à r.l 89691
Fininco 89683	Umicore Materials Luxembourg 89683
GH (R2) S.à r.l 89684	Zirconium S.A
Goodyear 89699	



Centre de Beauté S.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 103.367.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CENTRE DE BEAUTE S.C. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007087062/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07598. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Maison du Lit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 24.675.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MAISON DU LIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007087063/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07594. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Altair Servizi Informatici S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.845.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Enrico Giorgio Maria Saraval, industriel, né le 25 novembre 1940 à Venise, Italie, demeurant à Milan, Italie, via Melegari Luigi Amedeo n. 2,

ici représenté par Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 9 juillet 2007.

2. Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, né le 27 octobre 1937 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-6973 Rameldange, 12, Am Beiebierg,

ici représenté par Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 16 juillet 2007.

3. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant à L-8253 Mamer, 33, rue des Merisiers,

ici représenté par Madame Vania Baravini, prénommée, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 16 juillet 2007.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.



Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1 ^{er}. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, sous la dénomination ALTAIR SERVIZI INFORMATICI S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de

toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros) qui sera représenté par 500.000 (cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 17 juillet 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.



Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- **Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.
 - **Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne pourra valablement délibérer, tant en première qu'en seconde convocation, que si au moins 51% des actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées.

Les décisions prises en assemblée générale ordinaire ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par au moins 51% des actions représentatives du capital social.

Cependant, conformément à la loi sur les sociétés commerciales, les décisions prises en assemblée générale extraordinaire ne seront valablement prises que si elles sont adoptées par les 2/3 au moins des voix exprimées.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les 3.100 (trois mille cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant
	d'actions	souscrit
		et libéré
		en EUR
1. M. Enrico Giorgio Maria Saraval, prénommé	3.098	30.980,-
2. M. Armand Haas, prénommé	1	10,-
3. M. Thierry Fleming, prénommé	1	10,-
Totaux:	3.100	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.200,-.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

- 1. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, né le 24 juillet 1948 à Luxembourg, demeurant à L-8253 Mamer, 33, rue des Merisiers,
- 2. Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, né le 27 octobre 1937 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-6973 Rameldange, 12, Am Beiebierg,



3. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant à L-5322 Contern, 10, op der Haangels.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais du texte qui précède:

In the year two thousand seven, on the seventeenth day of July.

Before Us, M e Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Enrico Giorgio Maria Saraval, businessman, born on November 25, 1940 in Venezia, Italy, residing in Milano, Italy, via Melegari Luigi Amedeo n. 2,

duly represented by Mrs Vania Baravini, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated July 9, 2007.

2. Mr Armand Haas, «licencié en sciences commerciales et financières», born on October 27, 1937 in Esch-sur-Alzette, residing in L-6973 Rameldange, 12, Am Beiebierg,

duly represented by Mr Reno Maurizio Tonelli, «licencié en sciences politiques», residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated July 16, 2007.

3. Mr Thierry Fleming, «licencié en sciences commerciales et financières», born on July 24, 1948 in Luxembourg, residing in L-8253 Mamer, 33, rue des Merisiers,

duly represented by Mrs Vania Baravini, prenamed, by virtue of a proxy dated July 16, 2007.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of ALTAIR SERVIZI INFORMATICI S.A.
 - **Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.



Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euro) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 5,000,000.- (five million Euro) to be divided into 500,000 (five hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, from the date of incorporation and during a period ending on July 17, 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented. Proxies between directors being permitted, a director can represent more than one of his colleagues.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- **Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.



- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of the month of May at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

- **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.
 - Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

An ordinary or an extraordinary general meeting, both on first or on second convening, shall not validly deliberate unless at least 51% of the shares representing the whole share capital are present or represented.

Resolutions of ordinary general meeting of shareholders are only validly taken if they are adopted by at least 51% of the shares representing the whole share capital.

However, pursuant to the law on commercial companies, resolutions of extraordinary general meeting of shareholders are only validly taken if they are adopted by at least 2/3 of the recorded votes.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31 st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.



Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number	Amount
	of shares	subscribed
		to and paid
		up in EUR
1. Mr Enrico Giorgio Maria Saraval, prenamed	3,098	30,980
2. Mr Armand Haas, prenamed	1	10
3. Mr Thierry Fleming, prenamed	1	10
Total:	3,100	31,000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 2,200.-.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

- 1. Mr Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, born on July 24, 1948 in Luxembourg, residing in L-8253 Mamer, 33, rue des Merisiers,
- 2. Mr Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, born on October 27, 1937 in Esch-sur-Alzette, residing in L-6973 Rameldange, 12, Am Beiebierg,
- 3. Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, born on September 28, 1948 in Luxembourg, residing in L-5322 Contern, 10, op der Haangels.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

Signé: V. Baravini, R. M. Tonelli, T. Fleming, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, LAC/2007/19019. — Reçu 310 euros.



Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007088237/208/404.

(070097553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Matthias RUPPERT GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 43.509.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MATTHIAS RUPPERT GmbH

Signature

Référence de publication: 2007087064/597/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07591. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Zirconium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 61.462.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087067/631/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07117C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 152.848,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of her colleague Maître André Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minutes.

There appeared:

1) PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P., a Delaware limited partnership, acting through its general partner PRECO ACCOUNT III LLC, a Delaware limited liability company incorporated whose registered office is at C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on March 22, 2007.

2) VPP S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, being registered under number B112.117 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Raymond Thill, prenamed,



by virtue of a proxy given on March 23, 2007.

3) PRECO III UK L.P., a UK limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP LIMITED LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Mr Raymond Thill, prenamed,

by virtue of a proxy given in London, on March 22, 2007.

4) TAKEHAVE HOLDING S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, being registered under number B118.526 with the Luxembourg Trade and Companies Register.

here represented by Mr Raymond Thill, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 26, 2007.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are all the shareholders of AROS SWEDEN RESIDENTIAL S.à r.l. (hereinafter the «Company»), société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 117.732, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of June 28, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1683 of September 8, 2006,

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer acting in replacement of Maître André Schwachtgen, dated July 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N $^{\circ}$ 1767 of September 21, 2006.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by the amount of six thousand nine hundred ninety Swedish Kronor (SEK 6,990.-) in order to raise it from the amount of one hundred forty-five thousand eight hundred fifty-eight Swedish Kronor (SEK 145,858.-), to the amount of one hundred fifty-two thousand eight hundred forty-eight Swedish Kronor (SEK 152,848.-) by the issue of twenty-four (24) new Class A shares and six (6) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.

Subscription and payment

The appearing parties declare to subscribe to the new shares as follows:

- fifteen (15) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-) each, by PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P. and nine (9) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P, full payment by contribution in cash of an amount of five thousand five hundred ninety-two Swedish Kronor (SEK 5,592.-);
- three (3) new Class B shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-) by TAKEHAVE HOLDING S.à r.l. and three (3) new Class B shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full by contribution in cash of an amount of one million six hundred sixty-six thousand five hundred twelve Swedish Kronor (SEK 1,666,512) with a share premium of one million six hundred sixty-five thousand one hundred fourteen Swedish Kronor (SEK 1,665,114).

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of one million six hundred seventy-two thousand one hundred and four Swedish Kronor (SEK 1,672,104) is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The share capital is fixed at one hundred fifty two thousand eight hundred forty-eight Swedish Kronor (SEK 152,848.-) represented by five hundred twenty-four (524) class A shares («Class A Shares») and one hundred thirty-two (132) class B shares («Class B Shares») with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-) each.

Third resolution

The shareholders decide to increase the authorised share capital by an amount of one hundred thirty eight thousand four hundred two Swedish Kronor (SEK 138,402.-) in order to raise it from an amount of one hundred fifty-two thousand eight hundred forty-eight Swedish Kronor (SEK 152,848.-), to an amount of two hundred ninety-one thousand two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 291,250-.) divided into one thousand (1,000) Class A shares and two hundred and fifty (250) Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-)



Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the third paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

« Art. 5.3. The authorised corporate capital of the Company is set at two hundred ninety-one thousand two hundred and fifty Swedish Kronor (SEK 291,250-.) divided into one thousand (1,000) Class A Shares and two hundred and fifty (250) Class B Shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-)

Fifth resolution

The shareholders ratify the amendment of the name of the Class A manager «GOLDCUP D 1705 AB» in «AROS Bostadsutveckling AB».

Valuation

For registration purposes the in increase of capital is valued at one hundred and seventy-nine thousand six hundred and thirty-five euro eighty cent (179,635.80).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1) PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P., une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO ACCOUNT III LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 22 mars 2007.

2) VPP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 112.117 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 23 mars 2007.

3) PRECO III UK L.P., une société régie par le droit anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP LIMITED LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o CORPO-RATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 22 mars 2007.

4) TAKEHAVE HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 118.526 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 mars 2007.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sont les seuls associés d'ARAS SWEDEN RESIDENTIAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.732, constituée suivant acte de Maître André-Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N ° 1683 du 8 septembre 2006.



Les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer en remplacement de Maître André Schwachtgen, en date du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N $^{\circ}$ 1767 du 21 septembre 2006.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de six mille neuf cent quatre-vingt-dix couronnes suédoises (SEK 6.990,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent quarante cinq mille huit cent cinquante-huit couronnes suédoises (145.858,-) à cent cinquante deux mille huit cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 152.848,-) par l'émission de vingt-quatre (24) nouvelles parts sociales de catégorie A et six (6) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), ayant les mêmes droits et privilèges y attachés que les parts sociales de catégorie A et catégorie B représentées.

Souscription et libération

Les parties comparantes déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales de la façon suivante:

- quinze (15) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P. et neuf (9) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO III UK LP. et libération intégrale par un apport en numéraire de cinq mille cinq cent quatre-vingt douze couronnes suédoises (SEK 5.592,-);
- trois (3) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par TAKEHAVE HOLDING S.à r.l. et trois (3) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par VPP S.à r.l. et libération intégrale par un apport en numéraire d'un million six cent soixante-six mille cinq cent douze couronnes suédoises (SEK 1,666,512) dont une prime d'émission d'un million six cent soixante-cinq mille cent quatorze couronnes suédoises (SEK 1.665.114,-).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant d'un million six cent soixantedouze mille cent quatre couronnes suédoises (SEK 1,672,104) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent cinquante deux mille huit cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 152.848,-) représenté par cinq cent vingt quatre (524) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) chacune.

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital autorisé d'un montant de cent trente-huit mille quatre cent deux couronnes suédoises (SEK 138.402,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent cinquante deux mille huit cent quarante-huit couronnes suédoises (SEK 152.848,-) à deux cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 291.250,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de catégorie A et deux cent cinquante (250) parts sociales de catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-).

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 3 ème alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.3.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt onze mille deux cent cinquante couronnes suédoises (SEK 291.250,-) divisé en mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie A et deux cent cinquante (250) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) chacune.

Cinquième résolution

Les associés ratifient la modification du nom du gérant de classe A «GOLCUP D 1705 AB» en «AROS Bostadsutveckling AB».

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à cent soixante-dix-neuf mille six cent trentecinq euros quatre-vingts cents (179.635,80).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.



Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2007, Relation: LAC/2007/3734. — Reçu 1.794,45 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007087982/230/196.

(070097976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 155.178,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 117.732.

In the year two thousand and seven, on the fourth of April.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P., a Delaware limited partnership, acting through its general partner PRECO ACCOUNT III LLC, a Delaware limited liability company incorporated whose registered office is at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 30, 2007.

2) VPP S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, being registered under number B112.117 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given on April 1, 2007.

3) PRECO III UK L.P., a UK limited partnership, acting through its general partner PRECO III GP LIMITED LLC, a Delaware limited liability company whose registered office is at c/o CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States,

here represented by Mr Raymond Thill, prenamed, by virtue of a proxy given on March 30, 2007.

4) TAKEHAVE HOLDING S.à r.l., a limited liability company organised under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, being registered under number B118.526 with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Raymond Thill, prenamed,

by virtue of a proxy given on April 1, 2007.

Said proxies after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing parties, through their mandatory, have requested the undersigned notary to state that:

The appearing parties are all the shareholders of AROS SWEDEN RESIDENTIAL S.à r.l. (hereinafter the «Company»), société à responsabilité limitée, having its registered office at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 117.732, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), of June 28, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1683 of September 8, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer acting in replacement of Maître André Schwachtgen, dated March 27, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by the amount of two thousand three hundred thirty Swedish Kroner (SEK 2,330.-) in order to raise it from the amount of one hundred fifty-two thousand eight hundred forty-eight Swedish Kroner (SEK 152,848.-), to the amount of one hundred fifty-five thousand one hundred seventy-eight Swedish Kroner (SEK 155,178.-) by the issue of eight (8) new Class A shares and two (2) new Class B shares, each with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-), having the same rights and privileges as those attached to all Class A and Class B shares.



Subscription and payment

The appearing parties declare to subscribe to the new shares as follow:

- five (5) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each, by PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P. and three (3) new Class A shares with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) each by PRECO III UK L.P. and full payment by contribution in cash of an amount of one thousand eight hundred sixty four Swedish Kronor (SEK 1,864.-);
- one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by TAKE-HAVE HOLDING S.à r.l. and one (1) new Class B share with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kroner (SEK 233.-) by VPP S.à r.l., full payment by contribution in cash of an amount of one million eight hundred fifty four thousand three hundred seventy six Swedish Kroner (SEK 1,854,376), with a share premium of one million eight hundred fifty-three thousand nine hundred ten Swedish Kroner (SEK 1,853,910).

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of one million eight hundred fifty-six thousand two hundred forty Swedish Kronor (SEK 1,856,240) is as of now available to the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

« **Art. 5.1.** The share capital is fixed at one hundred fifty-five thousand one hundred seventy-eight Swedish Kroner (SEK 155,178.-) represented by five hundred thirty two (532) class A shares («Class A Shares») and one hundred thirty-four (134) class B shares («Class B Shares») with a nominal value of two hundred thirty-three Swedish Kronor (SEK 233.-) each.»

Valuation

For registration purposes the in incease of capital is valued at one hundred ninety-eight thousand two hundred and fifty euro fifty-seven cent (198,250.57).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, LP., une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO ACCOUNT III LLC, une société régie par le droit de Delaware, ayant son siège social à C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2007.

2) VPP S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 112.117 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 1 er avril 2007.

3) PRECO III UK L.P., une société régie par le droit anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP LIMITED LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o CORPO-RATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2007.

4) TAKEHAVE HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, étant enregistrée sous le numéro B 118.526 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.



ici représentée par Monsieur Raymond Thill, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 1 er avril 2007.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées an même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Les comparantes sont les seuls associés d'ARAS SWEDEN RESIDENTIAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 117.732, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, No. 1683 du 8 septembre 2006.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer en remplacement de Maître André Schwachtgen, en date du 27 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de deux mille trois cent trente couronnes suédoises (SEK 2.330,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent cinquante-deux mille huit cent quarante-huit couronnes suédoises (152.848,-) à cent cinquante-cinq mille cent soixante-dix-huit couronnes suédoises (SEK 155.178,-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales de catégorie A et deux (2) nouvelles parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), ayant les mêmes droits et privilèges y attachés que les parts sociales de catégorie A et catégorie B représentées.

Souscription et libération

Les parties comparantes déclarent souscrire aux nouvelles parts sociales de la façon suivante:

- cinq (5) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P. et trois (3) nouvelles parts sociales de catégorie A, ayant chacunes une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par PRECO III UK L.P. et libération intégrale par un apport en numéraire de mille huit cent soixante-quatre couronnes suédoises (SEK 1.864,-);
- une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par TAKEHAVE HOLDING S.à r.l. et une (1) nouvelle part sociale de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-), par VPP S.à r.l. et libération intégrale par un apport en numéraire d'un million huit cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-seize couronnes suédoises (SEK 1.854.376) dont une prime d'émission d'un million huit cent cinquante-trois mille neuf cent dix couronnes suédoises (SEK 1.853.910,-).

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant d'un million huit cent cinquantesix mille deux cent quarante couronnes suédoises (SEK 1.856.240,-) est dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent cinquante cinq mille cent soixante-dix-huit couronnes suédoises (SEK 155.178,-) représenté par cinq cent trente deux (532) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A») et cent trente-quatre (134) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») ayant une valeur nominale de deux cent trente-trois couronnes suédoises (SEK 233,-) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent cinquante euros cinquante-sept cents (198.250,57).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007. Relation: LAC/2007/4792. — Reçu 1.988,37 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



A. Schwachtgen.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Référence de publication: 2007087981/230/160.

(070097980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

TOP Center Mersch GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 101.581.

Auszug aus der Anteileabtretungsurkunde vom 14. Juni 2007

Es geht aus einer Anteileabtretungsurkunde vor Notar Roger Arrensdorff mit dem Amtssitz zu Bad-Mondorf vom 14. Juni 2007, betreffend die Gesellschaft TOP CENTER MERSCH GmbH mit Sitz in L-1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo, 62, eingetragen im Handelsregister unter Nummer B 101.581, Folgendes hervor:

- 1) TCN MERWESTREEK B.V., mit Sitz in NL-3371EE Hardinxveld Giessendam, Rivierdijk 636, tritt an EXPLOITATIE-EN BEHEERSMAATSCHAPPIJ MERWESTREEK B.V., mit Sitz in NL-3371EE Hardinxveld Giessendam, Rivierdijk 636, sechzig (60) Anteile ab, zum Preise von null Komma sechzig (0,60) euro, vom 26. Mai 2007 angerechnet.
- 2) TCN MERWESTREEK B.V., vorgenannt, tritt an BLOM INTERNATIONAL B.V., mit Sitz in NL-4891 CB Rijsbergen, Hogestraat 26, vierzig (40) Anteile ab, zum Preise von null Komma vierzig (0,40) euro, vom 26. Mai 2007 angerechnet.
- 3) Baltus Adriaan De Ruijter, administrateur de société, wohnhaft in NL-3371EE Hardinxveld Giessendam, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, und
- George Johannes Ferdinandus Blom, Direktor, wohnhaft zu NL-4891 CB Rijsbergen, Hogestraat 26, in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer,

nehmen im Namen der Gesellschaft die genannten Abtretungen an.

4) Die Anteilinhaber EXPLOITATIE-EN BEHEERSMAATSCHAPPIJ MERWESTREEK B.V. und BLOM INTERNATIO-NAL B.V., vorgenannt, geben ihr Einverständnis zu den hiervor gemachten Abtretungen.

Enregistré à Remich, le 21 juin 2007, Relation: REM/2007/1349. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2007.

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2007087983/218/29.

(070097985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

EFG Thema Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.752.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2007

En date du 12 avril 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Mr. Thomas C. Werup, Mr. Jan Bertil Norinder et de Mr. Philippe Bens en qualité d'Administrateurs de la Société pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.
- de renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007088021/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, réf. LSO-CE02362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.



Investlife Assurance Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 77.559.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la société prises en date du 30 avril 2007

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 30 avril 2007 que

- les mandats d'administrateur de Fabrice Bagne, Marc Mammana et de Mlle Florence Garret ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes au 31 décembre 2007.
- le mandat de commissaire aux comptes de Mme Bénédicte Burgun a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle délibérant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INVESTLIFE ASSURANCE DISTRIBUTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088022/4646/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00049. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Polaris Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2007

En date du 29 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'élire Monsieur Massimo Torchiana, Piazza Cadorna 3, 21012 Milan, Italie en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2008.
- de renouveler les mandats de Monsieur Giovanni Mazzali, Monsieur Francesco Gentiloni Silveri, Monsieur Patrick Zurstrassen, Madame Francesca De Bartolomeo, Monsieur Roberto Artoni et Monsieur Francesco Lorenzetti, en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007088020/1024/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04046. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Rimar Internationale S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 24.966.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour RIMAR INTERNATIONALE S.A.

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007088282/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08646. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.



Fininco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.543.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour FININCO

C. Bechtel

Administrateur

Référence de publication: 2007088283/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08657. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Umicore Materials Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.283.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour UMICORE MATERIALS LUXEMBOURG

C. Bechtel

Administrateur

Référence de publication: 2007088281/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08143. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Bolton Trading Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 21.077.

Document aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2007 les mandats des administrateurs

Monsieur Freddy R. Martell, 2 Chemin des Rayes, CH-1222 Vesenaz,

Monsieur Gerhard A. Greidanus, Brouwersgracht 90A, NL-1013 GZ Amsterdam,

Monsieur Maarten van de Vaart, 2, rue Belle-Vue, L-7309 Steinsel,

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, 20 Drentestraat, NL-1083 HK Amsterdam a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour BOLTON TRADING CORPORATION S.A.

M. van de Vaart

Administrateur

Référence de publication: 2007087804/4879/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09558. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.



E.B. Trans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Wandhaf-Cap, 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.281.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A

Signature

Référence de publication: 2007087806/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06491. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Ammin Coal Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 77.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2007087807/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02039. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

GH (R2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.974.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.àr.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade Register («RCS»),

represented by M ^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 June 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company GH (R2) S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GH (R2) S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.



In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (\leq 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (\leq 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).



The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

- Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.
- **Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing



at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st October of each year and ends on 30th September of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30th September 2008.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-).

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.- Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at:
- 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg
- 2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Frank Przygodda, director, born in Bochum (Germany) on 28 February 1968, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-septième jour du mois juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.



A comparu:

GH HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social situé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg, pas encore inscrite auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg,

représentée par M ^e Susanne Goldacker, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GH (R2) S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

- **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GH (R2) S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.
- **Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur au pair de un euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

- **Art. 6. Transfert des Parts Sociales.** Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.
 - Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.



Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant



toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

- **Art. 9. Droit de vote des associés.** Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.
- Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrit régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ciaprès). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

- **Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} octobre de chaque année pour se terminer le 30 septembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2008.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.
- **Art. 15. Associé unique.** Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.
- **Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune.



Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ 1.900,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg
- 2. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Frank Przygodda, administrateur, né à Bochum (Allemagne) le 28 février 1968, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1015 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Goldacker, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, LAC/2007/17120. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007089899/242/388.

(070100542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Treveria Thirty-Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.932.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

TREVERIA F S.à r.I., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce under number B 116.249, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 26, 2007,

Which proxy shall be signed no varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration

- Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies, of September 18, 1933 and of December 28, 1992 on limited liability companies, as amended and the present articles of incorporation.
 - Art. 2. The denomination of the company is TREVERIA THIRTY-SIX S.à r. l.
 - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.



Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, including any real estate property in Luxembourg and abroad, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period.

Title II. Capital - Parts

- **Art. 6.** The capital is fixed at 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of 25.- € (twenty-five euros) each, entirely subscribed for and fully paid up.
 - Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing four-fifths of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable.

- **Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.
- **Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three (3) members, who need not be shareholders, but a majority of which should be resident outside of the United Kingdom. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects a chairman among its members which are resident outside of the United Kingdom; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting, provided such manager is resident outside of the United Kingdom.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name, provided such delegated member is resident outside of the United Kingdom.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall, provided such manager is not resident in the United Kingdom at the time of such participation, be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference shall only be valid if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg and shall be deemed to take place in Luxembourg.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.



The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented, provided such majority of managers present or represented does not include a majority of managers resident in the United Kingdom.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers and subject to the provisions of Article 10 as to the composition and residency of members of the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 12.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.
- **Art. 13.** Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the company is validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager, provided such manager is a resident outside of the United Kingdom.
- **Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

- **Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2007.
- **Art. 17.** Each year, as of December 31, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

- **Art. 18.** Each shareholder may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss account and generally all books and records of the company.
- **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such portion.



Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

TREVERIA F S.à r.l., prenamed	500 shares
Total	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- € (twelve thousand five hundred euros) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,200.- Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
- Mrs. Noëlla Antoine, «expert comptable», born in Saint-Pierre (Belgium) on January 11, 1969, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Mr John M. Cassin, accountant, born in New York, on December 4, 1940 residing at 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;
- Mr Stéphane Bourg, «réviseur d'entreprises», born in Nantes (France), on October 20, 1973, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 3) The company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TREVERIA F S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.249 et ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

représentée par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juin 2007,

Laquelle procuration est signée ne varietur par les comparants susmentionnés et le notaire soussigné et restent annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I er . Objet - Dénomination - Siège social - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La dénomination de la société est TREVERIA THIRTY-SIX S.à r.l.



Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, y compris tous biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- € (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les quatre cinquièmes du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

- Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un conseil de gérance qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, dont une majorité doit résider à l'extérieur du Royaume-Uni. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent, à condition que cet autre gérant ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Un gérant empêché de participer à une réunion peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom, à condition que le mandataire ne soit pas un résident du Royaume-Uni.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant



présent en personne à cette réunion, à condition que ce gérant n'est pas un résident du Royaume-Uni au moment de cette participation, et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou vidéo conférence n'est valable que si le coup de téléphone ou la vidéo conférence a été initié au Luxembourg et la réunion du conseil de gérance est présumée avoir lieu au Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion, à condition que cette majorité présente ou représentée ne comprend pas une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion et conservé dans un registre de procès-verbaux tenu au siège social de la société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance et conformément aux dispositions de l'Article 10 relatif à la composition et à la résidence des membres du conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède a l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- **Art. 12.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérant(s) délégué(s) à la gestion journalière de la société.
- **Art. 13.** Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à condition que ce gérant n'est pas résident du Royaume-Uni.
- **Art. 14.** Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- **Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.



- Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.
- **Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- € (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.200,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la société, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:
- Mme Noëlla Antoine, expert-comptable, née à Saint-Pierre (Belgium) le 11 janvier 1969, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - M. John M. Cassin, comptable, né à New York le 4 décembre 1940 résidant à 20, rue de Trèves, L-2631 Luxembourg;
- M. Stéphane Bourg, réviseur d'entreprises, né à Nantes (France) le 20 octobre 1973, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
 - 3) La société aura son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, Relation: LAC/2007/16078. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007089075/211/349.

(070099658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.



PragAutos Losch, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 39.411.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089102/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08240. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

HispanAutos Losch, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 29.910.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089110/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08242. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

C.I.C. Capital Investment Corporation Management A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 64.374.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089224/1152/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10334. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Cogemo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 56.196.

Procès verbal de l'assemblée des actionnaires de la société

Le jour 23 juillet 2007, à 15 heures, s'est réunie l'Assemblée des actionnaires de la société COGEMO S.A., auprès de son siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Changement de domicile des administrateurs

Les actionnaires de la Société COGEMO nomment Président de la séance Monsieur Gianni Gianfranceschi lequel, après avoir vérifié que la totalité du capital social est présente, déclare l'assemblée valablement constituée pour délibérer sur le point à l'ordre du jour.

L'assemblée délibère à l'unanimité et prend les résolutions suivantes:

1. Autorise la modification statutaire des adresses privées des administrateurs suivants: Madame Laure Prudent demeurant 40, Chemin des Vignes, L 5576 Remich (Luxembourg) et Madame Céline Gianfranceschi demeurant 42, route de l'Europe, L5531 Remich (Luxembourg)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est levée à 15 heures 30 après rédaction et lecture du présent procèsverbal.



Luxembourg, le 23 juillet 2007.

G. Gianfranceschi

Le Président

Référence de publication: 2007087582/3929/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09280. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

H & G Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007087609/202/12.

(070097657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Allia N° 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 juillet 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007087580/201/12.

(070098226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Goodyear Luxembourg Tires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 71.219.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 11 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007087620/2258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07069C. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Goodyear, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 4.441.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Colmar-Berg, le 11 juillet 2007.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2007087621/2258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07039. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Goodyear Finance Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 24.247.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 11 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007087622/2258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07102. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Luxembourg Mounting Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 78.117.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 11 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007087623/2258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07104. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

O&O Tourism and Travel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 96.492.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087625/4285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05783. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Bravank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 1A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 98.516.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087624/1134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03284. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Talents International Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.963.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

L'Agent Sociétaire et Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007087631/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08470. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Imprimerie J.P. Meyer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.698.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007087722/785/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Menatlas Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.953.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of June,

Before us M e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., a private limited liability company (société anonyme), under Luxembourg Law, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B105.680, here represented by Mrs Sylvie Lexa, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:



A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- **Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholders of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- Art. 4. The Company will assume the name of MENATLAS LUX S. à r.l.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.
- **Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.
 - Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.



Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

- **Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.
- **Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.
- **Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

- **Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.
- **Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.



E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.
- **Art. 22.** Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company shall be in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
- 2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
- Mr Adrian Braimer-Jones, Manager, born in Nairobi (Kenya) on 16th September, 1958, with professional residence at 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London,
- Mr Ely Michel Ruimy, Director, born in Casablanca (Morocco) on 31st December, 1964, with professional residence at 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the party appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro B105.680, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée privée, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée ci-après, «la Société», qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à d'autres sociétés ou entités qui sont contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de MENATLAS LUX S. à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.
- Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.



La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.
 - Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.



Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT DE L'ATLAS S.A., pré-mentionnée, a souscrit cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
- 2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Adrian Braimer-Jones, Manager, né à Nairobi (Kenya) le 16 septembre, 1958, résidant professionnellement à 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres,
- M. Ely Michel Ruimy, Directeur, né à Casablanca (Maroc) le 31 décembre, 1964, résidant professionnellement à 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC/2007/16422. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juillet 2007

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007089970/202/334.

(070100410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.



Counoise Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 48.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007089228/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10460C. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070099841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

HispanAutos Losch, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 29.910.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007089022/799/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08244. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Dafofin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.978.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091137/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11374. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Kara Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.288.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

I. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007091191/7241/11.

(070101774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Amer-Sil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 8.871.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 3 juillet 2007.

Référence de publication: 2007091151/556/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10797. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Selfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.963.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007091140/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11171. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Carlista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour CARLISTA S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087108/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06102. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Artubel S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.677.

Il résulte d'une lettre adressée au siège de la société que Monsieur Jean-Marc Faber, démissionne de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat au 12 juillet 2007.

En sa qualité d'agent domiciliataire, la fiduciaire Jean-Marc FABER dénonce, avec effet immédiat, le siège de la société ARTUBEL S.A., situé au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087691/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.



Lostres Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. R.C.S. Luxembourg B 98.035.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour LOSTRES HOLDONG S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087187/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06307. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Fenix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 82.116.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour FENIX INVESTMENTS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087186/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06314. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Becofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour BECOFIN S.A.

ECOGEST SA

Signature

Référence de publication: 2007087115/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06103. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070096934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Eurazeo Services Lux., Société Anonyme.

Capital social: EUR 823.224,69.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 3.139.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 22 mai 2007:

- que le mandat du réviseur d'entreprises de la Société, ERNST & YOUNG S.A., immatriculée auprès du Registre, de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 47.771, avec siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, a été renouvelé pour une durée d'un an, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant en 2008 sur les comptes du dernier exercice clos.



Il résulte par ailleurs du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue le 23 mai 2007:

- que les mandats des administrateurs ayant expiré, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société décide de réélire les personnes suivantes comme administrateurs de la Société:
- Monsieur Philippe Audouin, directeur financier, domicilié professionnellement 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, à la fonction d'administrateur-délégué;
- Monsieur Christophe Aubut, directeur comptable, domicilié professionnellement 32, rue de Monceau, F-75008 Paris, France, à la fonction d'administrateur-délégué;
- Monsieur François Pfister, avocat, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey; à la fonction d'administrateur;
- Monsieur Stéphane Hadet, avocat, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, à la fonction d'administrateur;

Les administrateurs-délégué et administrateurs sont nommés pour une période prenant lin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

P. Audouin / C. Aubut

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007088023/5917/31.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10289. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Blue Eagle Portfolios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2007

En date du 14 mai 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'élire Monsieur Thomas Heinrich, AGF ALTERNATIVE ASSET MANAGEMENT, 20, rue Le Peletier, F-75009 Paris, France, en qualité d'Administrateur, pour une durée d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007088019/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF04035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Chadwick Lending (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 100.801.

Il résulte d'une décision prise par le conseil de gérance de la Société, en date du 6 juillet 2007 que le siège social de la Société sera transféré du L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en date du 1 er juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088003/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07557. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.



Astut Azur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.396.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088030/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08709. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Ilix Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 77.954.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088031/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Navichem-Shipping S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 112.661.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088029/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08686. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Ceramico GmbH, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-5550 Remich, 26, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 84.108.

EXTRAIT

Par jugement du 21 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur, et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société CERAMICO S.àr.l. avec siège social à L-5550 Remich, 26, rue de Macher, de fait inconnue à cette adresse, et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître S. Pisani

Le liquidateur

Référence de publication: 2007087720/5796/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09582. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck